

Appel du Comité Laïc de Coordination :

L'heure de la vérité a sonné !

Le 23 juin 2018, date officielle de la convocation de l'électorat, le processus électoral en RDC entre dans une phase décisive avec l'ouverture par la CENI, le lendemain, du dépôt des candidatures à la députation provinciale, qui sera suivie, à la date du 25 juillet 2018, de celui à la députation nationale et à la présidentielle.

Le CLC note, à 9 jours de cette date officielle, que rien ne rassure que le Président Joseph KABILA a enfin libéré le processus pour les élections au 23 décembre 2018 et rien n'apporte la preuve de sa volonté réelle d'organiser des élections libres, indépendantes, crédibles et transparentes, gages de la stabilité et de la paix en RDC et dans la Région.

Des éléments ci-après, parmi tant d'autres, confortent notre inquiétude :

- 1° La liste des partis et regroupements politiques publiée par le Ministère de l'Intérieur dénote d'une légèreté porteuse de germes de conflit et prélude à des contentieux électoraux (Cas de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, l'UDPS en sigle) ; elle viole expressément les clauses de l'Accord de la Saint-Sylvestre (cas du Mouvement Social pour le Renouveau, MSR en sigle).
- 2° La mise en cause de la fiabilité du fichier électoral mise en doute par l'audit de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), si les recommandations formulées ne sont pas appliquées ; en effet plus de 7 millions d'inscrits sont sans empreintes digitales.
- 3° L'absence de consensus sur l'utilisation de la machine à voter, non prévue par loi et décriée par tous, persiste.
- 4° Les mesures de décrispation politique sont appliquées de manière sélective et, à des fins de tromper la vigilance de la communauté nationale et internationale.
- 5° Le processus de décaissements réglementaires en faveur des scrutins à venir semble sérieusement en panne, alors que l'apport financier additionnel, de la communauté internationale, a été refusé. En effet, au premier trimestre, le Gouvernement n'a déboursé que 35% des prévisions budgétaires. Avec le déficit cumulé du premier trimestre, le Gouvernement doit être capable, ce mois de juin, de déboursier 165% des prévisions. Aucune perspective ne le présage. A cette allure, l'exécution du budget des élections pourra accuser un déficit de plus de 200% au troisième trimestre.
- 6° La CENI, dont les défaillances ne sont plus à démontrer, a été accusée, à plusieurs reprises, de malversations financières, de corruption et même de blanchiment d'argent. L'audit financier, recommandé par l'Accord de la Saint-Sylvestre tarde à venir. Cette Institution d'appui à la démocratie a perdu toute crédibilité.

Compte tenu de ces éléments, Le CLC exige du Président Joseph KABILA, du Gouvernement et de la CENI des signaux clairs que les élections législatives provinciales et nationales ainsi que la présidentielle seront tenues le 23 décembre 2018 et pas n'importe quelles élections, mais des élections libres, indépendantes, crédibles et transparentes, gages de la stabilité et de la paix en RDC et dans la région.

Le CLC attend d'ici le 30 juin 2018 :

1° **Du Président KABILA**, de lever l'équivoque sur son probable troisième mandat et de donner la preuve qu'il est vraiment le garant du bon fonctionnement des Institutions et de la stabilité dans le pays et dans la Région ;

2° **Du Gouvernement**, de présenter un plan de décaissements rassurant pour le financement des élections, de résoudre toutes les questions liées à la liste des partis et regroupements politiques en se basant sur les recommandations pertinentes de l'Accord de la Saint-Sylvestre, d'appliquer intégralement toutes les mesures de décrispation politique édictées par l'Accord susmentionné, notamment la libération de tous les prisonniers politiques, le retour des personnalités forcées à l'exil, l'abandon des poursuites judiciaires fantaisistes contre les opposants politiques et les acteurs de la société civile, l'ouverture totale de l'espace médiatique et politique au bénéfice de tous.

3° **De la CENI**, d'appliquer les recommandations de l'audit de l'OIF, d'abandonner le projet d'utilisation de la machine à voter dans le scrutin du 23 décembre 2018, de rendre publique l'exécution transparente de son budget et de faire preuve d'impartialité dans le traitement des dossiers électoraux.

A défaut pour ces institutions d'atteindre ces objectifs, chacune d'elles devra en tirer toutes les conséquences qui s'imposent et le CLC assumera ses responsabilités.

Au-delà du 30 juin, le peuple congolais, toujours mobilisé et vigilant, sera dans l'obligation de se prendre courageusement et durablement en charge, sur toute l'étendue de la République.

Le CLC fera une importante déclaration au lendemain de cette date.

Fait à Kinshasa, le 14 juin 2018.

Pour le **COMITE LAIC DE COORDINATION**


Jonas Tshiombela


Julien Lukengu


Prof. Isidore Ndaywel


Gertrude Ekombe


Prof. Justin Okana


Franklin Mbokolo